



## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ANNEE 2016** (Fait en date du jeudi 09 février 2017)

### **INTRODUCTION**

A 19h30 Massimo Gili, Président de l'association, souhaite la bienvenue aux différentes personnalités présentes,

- ✓ M. Roberto Righetti, Membre du Conseil Municipal de Plan-les-Ouates,
- ✓ M. Augustin Perez, Président de la Commission des Arbitres de l'Association Cantonale Genevoise de Football,
- ✓ M. Mendes Bruno, représentant l'Union des Arbitres Genevois de Football,
- ✓ M. Pierre Charvet, Président du Tribunal Sportif, accompagné de MM Gabriel Mascia, Jean-Pierre Rochat et Roger Waeger membres de celui-ci,
- ✓ M. Gilbert Isler, Membre d'Honneur,
- ✓ M. Alfredo Mosca, Secrétaire Général du Lancy Football Club

ainsi qu'aux représentants des clubs et vous prie d'excuser,

- x M. François Lonchamp, Président du Conseil d'Etat ainsi que l'ensemble du Conseil d'Etat,
- x M. Guillaume Barazzone, Maire de la Ville de Genève et Président du Département de l'environnement urbain et de la sécurité ainsi que l'ensemble du Conseil Administratif de la Ville de Genève,
- x MM Laurent Jimaja, Maire de la commune du Grand-Saconnex, Jean-Marc Comte et Bertrand Favre, conseillers administratifs pour la même commune,
- x MM Pierre Ronget, Maire de la commune de Vernier, Thierry Apotheloz et Yvan Rochat, conseillers administratifs pour la même commune,
- x MM Pascal Uehlinger Maire de la commune de Thônex, Marc Kilcher et Philippe Decrey, conseillers administratifs pour la même commune,
- x Mme Fabienne Monbaron, Maire de la commune de Plan-les-Ouates, M. Xavier Magnin, conseiller administratif pour la même commune,
- x M. Oliver Mutter, Directeur Cantonal du Sport & Président de la Commission Cantonale d'Aide au Sport,
- x M. Pascal Chobaz, Président de l'Association Cantonale Genevoise de Football
- x Mme Sybille Bonvin, Cheffe de Service du Service des Sports de la Ville de Genève,
- x M. Patrick Eyer, Adjoint de Direction en charge du domaine « Centres Sportifs et Stades »
- x M. Roger Servettaz, Président de l'Association Genevoise des Sports,
- x M. Michel Sauthier, Directeur du Centre Sportif de Sous-Moulin,
- x M. Nicou Etemad, Responsable du Secteur Sport de la Commune de Plan-les-Ouates,
- x M. Walter Heuri, Parrain de notre Coupe Genevoise Corporative,
- x M. Daniel Ochsner, Président d'Honneur,
- x MM Gabriel Catillaz, Marcel Pittet, Membres d'Honneur,
- x M. Daniel Guillermin, Président de la Ligue Romande de Football,

retenus par d'autres obligations.

Il déclare ouverte la 91<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Association Genevoise de Football Corporatif.

Déroulement de l'Assemblée :

19h00 :	Signature de la feuille des présences
De 19h30 à 21h00 :	Assemblée Générale
De 21h00 à 21h30 :	Apéritif offert par l'AGFC
De 21h30 à 22h00 :	Tirage au sort des groupes



# Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 2 sur 17

Il est rappelé aux clubs que les propositions pour l'Assemblée Générale doivent parvenir aux plus-tard 14 jours avant l'Assemblée Générale, les démissions, ainsi que toutes demandes portant sur l'année écoulée doivent arriver à l'AGFC avant la fin de l'année, faute de quoi, la prise en considération est reportée à l'année suivante.

Présentation du comité et des membres qui travaillent tout au long de l'année pour la bonne marche de l'Association :

Le comité :	M. Roberto Zezza, M. André Dumartheray,	Vice-président Secrétariat – Licences
Membres externes :	Mme Sibilla Aliquo : Mme Sophie Caboussat : M. Eric Breton :	Internet – Secrétariat / facturation Comptabilité – Contentieux Photographe – Logistique
Sélection Genevoise :	MM Dimitri Vilpert Marco Da Silva	Sélectionneur Sélectionneur
Le tribunal sportif :	M. Pierre Charvet, MM Gabriel Mascia, Jean-Pierre Rochat Roger Waeger	Président Membre Membre Membre

Encore merci pour tout le travail accompli durant la saison 2016.

## ORDRE DU JOUR

### 1) APPEL

Equipes convoqués	71	52 équipes actifs dont 13 passifs 6 clubs nouveaux clubs
	Non convoqué Non convoqué	5 clubs démissionnaires -- exclusions
Clubs ayant le droit de vote :	65	dont 8 clubs passifs
Clubs représentés ayant le droit de vote :	40	
Clubs excusés :	—	
Clubs non représentés :	25	

Il est rappelé ici les modalités de votation telle que sont fixée par les Statuts de l'Association :

En règle générale, les décisions sont prises à la majorité des votants décide. En cas d'égalité, la voix du Président détermine le résultat. Sur la demande d'un club, le vote a lieu à bulletin secret.

Les décisions relatives à l'admission, la démission ou l'exclusion d'un club, notamment doivent réunir les voix des deux tiers des votants. La compétence du service contentieux reste réservée. Ces décisions peuvent être prises à l'appel nominal ou, à la demande du Comité ou d'un club, à bulletin secret. (art. 25 des Statuts)

Aucun quorum (nombre minimal de votants pour qu'un vote soit considéré comme valide) n'est exigé par les Statuts.

En application des statuts, la **majorité absolue** (50% +1 voix) des votants (29 Clubs représentés ayant le droit de vote) est fixée à 15 et la majorité des deux tiers est fixée à 20.



Le Comité, par la voix de son président, rappelle qu'en vertu de l'art. 22 des Statuts, « Chaque club en règle avec ses obligations financières a droit à une voix ». Par conséquent, il est rappelé aux délégués qu'un club n'a droit qu'à une seule voix indépendamment du nombre d'équipes qu'il inscrit.

## 2) DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Les clubs suivants sont nommés scrutateurs pour l'Assemblée Générale 2016, soit le FC [HUG I](#) et le FC [CURABILIS](#)

## 3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2015

Le procès-verbal portant sur l'exercice 2015 a été mis sur le site [www.agfc.ch](http://www.agfc.ch)

Les clubs avaient la possibilité de nous faire parvenir d'éventuelles remarques écrites au sujet du PV 2015. Aucune remarque ne nous est parvenue. Il est proposé à l'assemblée des délégués de renoncer à la lecture du PV portant sur l'exercice 2015, à moins qu'un membre n'en demande la lecture. Aucun membre ne demande la lecture du PV 2015.

Le Comité soumet au vote de l'assemblée des délégués l'acceptation du PV 2015.

Pour : 39

Contre : aucune

Abstentions : 1

Le PV [est accepté](#)

Le présent PV de l'AG 2016 sera mis à disposition des clubs sur le site Internet de l'Association [www.agfc.ch](http://www.agfc.ch) et ne sera envoyé que sur demande expresse. Il sera soumis au vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

Dans l'intervalle les clubs peuvent faire parvenir leurs remarques, par écrit, au comité de l'AGFC. Les clubs seront informés par e-mail de la mise en ligne du PV AG 2016.

## 4) RAPPORT DU PRESIDENT

- a) Déroulement du championnat & de la coupe genevoise corporative
- b) Les finances
- c) La sélection
- d) Les terrains
- e) Le tournoi en salle
- f) Les travaux du comité
- g) Divers

### A) DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT & DE LA COUPE GENEVOISE CORPORATIVE

#### LE CHAMPIONNAT

Le championnat 2016 sur le terrain, s'est déroulé à notre satisfaction et sans faits marquants.

En 2016, les conditions météorologiques nous ont été aussi favorables que l'année dernière. Nous n'avons compté que 5 matches renvoyés, en légère baisse par rapport à 2015 (7 matches lors de la saison 2015 & 1 lors de la saison 2014) et 45 matches forfaits, en augmentation par rapport à 2015 mais dû au retrait en cours de championnat de 3 équipes – FC Piaget – FC EMS Foyer St-Paul – FC ABB (20 matches-forfaits lors de la saison 2015 & 23 lors de la saison 2014).

Si personne n'a bien entendu d'influence sur la météo, on constate que de plus en plus d'équipe font le nécessaire pour rejouer les matches, ceci est important pour la bonne marche et l'équité d'une saison régulière. Malheureusement le nombre de matches annulés pour cause de forfait d'une équipe reste. Bravo et merci à vous.



# Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 4 sur 17

Ainsi, nous espérons que pour le championnat 2017, non seulement la météo reste clémente et donc que le nombre de rencontres devant être renvoyées reste faible, comme cela a été le cas en 2016, mais surtout que vous, clubs et équipes, fassiez le maximum pour que les forfaits ne deviennent que chose rarissime et c'est en très bonne voie.

Nous vous informons également que le comité se réserve le droit de refixer les matches revêtant une importance pour la montée ou la relégation, avec présence obligatoire des 2 clubs. Si l'un des deux clubs devait ne pas se présenter, le match sera déclaré forfait, 4 points pour l'équipe présente et 0 point pour l'équipe absente.

Les finales de la saison 2016 ont eu lieu sur les très belles installations du stade des Trois-Chêne à Thônex. Un grand merci aux instances politiques et footballistiques des 3 communes Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex, qui nous ont permis d'assister à ces très belles rencontres disputées de hautes luttres par les clubs finalistes.

Cette année, les demi-finales ligue A ont vu s'opposer le FC VISILAB vainqueur du FC ROLEX II sur le score de 4 à 2 alors que dans l'autre demi-finale, le FC LAITERIES REUNIES s'est imposé face au FC HUG I sur le score de 3 à 2 ce qui nous a valu une finale, opposant le FC VISILAB au FC LAITERIES REUNIES.

Le FC LAITERIES REUNIES, un habitué des finales du championnat de ligue A, a donc croisé les armes footballistiques avec le FC VISILAB, pour qui c'était une première. La finale a vu le FC LAITERIES REUNIES l'emporter sur le score de 3 à 1.

Un match joué, comme très souvent, par deux très belles équipes, dans un très bon état d'esprit et qui une fois de plus a tenu toutes ses promesses. Félicitation donc au FC LAITERIES REUNIES pour son titre de champion de ligue A obtenu lors de la saison 2016.

On peut aussi féliciter le FC HOSPICE GENERAL qui a remporté le championnat de ligue B ([qui va retrouver la ligue A](#)), battant en finale le FC BARREAU DE GENEVE ([qui va découvrir la ligue A après quelques saisons passée en ligue inférieure](#)) sur le score de 6 à 3. Ces deux clubs joueront le prochain championnat en ligue A.

En match de barrage pour la montée / relégation ligue A / B, le FC ROLEX III (ligue B) a obtenu sa promotion en ligue A au dépend du FC MIGROS (ligue A) sur le score de 5 à 2, ce dernier jouera le prochain championnat en ligue B.

Le FC JTI a lui obtenu le titre de champion de ligue C aux dépends du FC ERNST & YOUNG sur le score de 3 à 0. Ces deux clubs joueront le prochain championnat en ligue B.

En ligue D, c'est le FC JP MORGAN qui a obtenu sa montée en ligue C en remportant le titre de champion de ligue D aux dépends du FC SWISSPORT GENEVE sur le score de 3 à 2. Ces deux clubs sont suivis dans leur montée en ligue supérieure par le FC CLARINS et le FC SUPREME TACOS demi-finalistes malheureux.

Le prix de la meilleure défense a été décerné au FC ROLEX I avec 7 buts encaissés ([2 de moins que lors du championnat 2015](#)), le titre de meilleure attaque est revenu au FC HOSPICE GENERAL avec 48 buts marqués ([3 de moins que lors du championnat 2015](#)) et le prix de bonne tenue Ligue A au FC LAITERIES REUNIES ([pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive](#)), ce qui nous donne les résultats suivants :

- |  |                      |
|--|----------------------|
| ➤ <b>Champion ligue A</b> <i>toute-catégorie</i> | FC LAITERIES-REUNIES |
| ➤ <b>Vice-champion ligue A</b>                   | FC VISILAB           |
| ➤ <b>Champion ligue B</b>                        | FC HOSPICE GENERAL   |
| ➤ <b>Champion ligue C</b>                        | FC JTI               |
| ➤ <b>Champion ligue D</b>                        | FC JP MORGAN         |
| ➤ <b>Bonne tenue ligue A</b>                     | FC LAITERIES REUNIES |
| ➤ <b>Bonne tenue ligue B</b>                     | FC ROLEX III         |
| ➤ <b>Bonne tenue ligue C</b>                     | FC FLORIMONT         |



# Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 5 sur 17

➤ <b>Bonne tenue ligue D</b>	FC JP MORGAN	
➤ <b>Meilleure attaque</b>	FC HOSPICE GENERAL	(48 buts)
➤ <b>Meilleure défense</b>	FC ROLEX I	(7 buts)

Le prochain championnat aura lieu du **13 mars au 24 juin 2017**, jour des finales qui auront lieu sur les installations du stade des Trois-Chêne à Thônex. Celles-ci se dérouleront sur 3 jours : **mardi 20 juin 2017** les ½ finales des ligues A et B, **mercredi 21 juin 2017** les ½ finales des ligues C et D et **samedi 24 juin 2017** les finales toutes catégories.

Attention toutefois à la 1<sup>ère</sup> journée du championnat qui se jouera sur deux semaines, et qui seront encore à l'heure d'hiver.

Pour votre information, le calendrier du prochain championnat sera disponible sur notre site, [www.agfc.ch](http://www.agfc.ch), début mars 2017, dès que nous aurons reçus l'ensemble des dates et des horaires à notre/votre disposition...

A titre de comparaison, il y a eu **1394** buts marqués pour **313** matches joués, soit une moyenne de **4.45** buts par match, **en baisse** par rapport à la saison 2015 où **1316** buts avaient été marqués pour **256** matches joués, soit une moyenne de **5.14** buts par match

Merci à tous les clubs pour la saison écoulée et bravo pour ce festival de buts.

## LA COUPE GENEVOISE CORPORATIVE

2016 aura vu la 3<sup>ème</sup> édition reconduite sur les mêmes bases des précédentes éditions, soit :  
16 équipes qualifiées, 4 équipes par ligue sans tête de série.

Pour le bon déroulement de cette 3<sup>ème</sup> édition, nous avons sollicités pour la mise à disposition et l'utilisation de leurs terrains synthétiques, le **Lancy Football Club** et les installations de Lancy-Florimont et des Fraisiers ainsi que le **FC Plan-les-Ouates** et les installations du centre sportif des Cherpines, nous garantissant la bonne tenue de l'ensemble des matches... Le FC Vernier n'a pu répondre favorablement à notre demande, leurs terrains étant en réfection.

Un grand merci aux communes et clubs respectifs pour la mise à disposition de leurs surfaces de jeu...

Cette 3<sup>ème</sup> édition a débuté le **lundi 12 septembre 2016** sur les installations de Lancy Florimont et des Cherpines, elle c'est terminé le **mercredi 9 novembre 2016**, date de la finale, qui a eu lieu sur le terrain de Lancy-Florimont, elle a vu s'opposer le FC LAITERIES REUNIES au FC HUG I.

Cette finale a vu le FC HUG I s'imposer sur le score **net de 5 à 1** après un match joué par deux belles équipes et dans un très bon état d'esprit.

Félicitations au FC HUG I pour cette belle victoire lors de cette 3<sup>ème</sup> édition de l'Italia's Cup.

L'ensemble du comité vous remercie, vous clubs, dirigeants, joueurs, supporters, amis, instances sportives et footballistiques pour le très bel accueil réservé lors de cette 3<sup>ème</sup> édition et remercie également ses partenaires et sponsors pour leurs soutiens dans cette compétition, La Gioconda, sponsor principal, Alpha Bat sàrl, Barbosa J. Sàrl et surtout notre parrain, LE parrain de l'Italia's Cup, M. Walter Heuri, ancien joueur du Servette FC (pour la petite histoire, M. Heuri aura été champion Suisse avec le Servette FC lors des saisons 1961 & 1962 ainsi que meilleur buteur lors du championnat 1961 avec 16 buts)...

La 4<sup>ème</sup> édition aura lieu du **lundi 11 septembre au mercredi 08 novembre 2017**, date de la finale. Les dates indiquées ~~ci-dessus~~ sont sous réserves des discussions et de l'obtention des terrains...



Je tenais à vous informer que le comité réfléchit à élargir la compétition à 32 équipes, avec toujours les 16 équipes demi-finalistes qualifiées d'office ainsi que le vainqueur de l'édition précédente, les places restantes seraient à disposition des clubs intéressés.

Un possible système de tête de série devrait permettre aux équipes qualifiées d'office ou vainqueur du championnat (par ligues) d'être exempté du 1<sup>er</sup> tour au cas où le nombre d'équipe possible ne serait pas atteint.

Ce changement / évolution ne pourra se faire sans l'aide des communes et clubs ayant la possibilité de nous recevoir sur des terrains synthétiques... mais je peux d'ores et déjà vous annoncer que le comité a pris contact avec les communes et clubs pouvant nous accueillir...

Encore une fois, Merci à toutes et tous.

## B) LES FINANCES

Avant de passer la parole à notre trésorier, il me faut vous faire part du fait que pour l'année 2016, les retards de paiement sont en très nette diminution ceci grâce aux relances effectuées, par notre responsable de la facturation assistée de notre secrétariat et appuyée, si besoins, par notre service comptabilité et notre service contentieux.

Nous vous rappelons que les délais de paiement sont fixés par les statuts (art. 28) et que leur non-respect implique non seulement des frais de rappel pour vous les clubs mais met aussi en péril le bon fonctionnement et la santé de notre association.

A ce sujet, j'invite, comme chaque année, les responsables des clubs à consulter régulièrement leur boîte e-mail. En effet, différentes informations vous sont transmises tout au long de l'année par ce biais. N'oubliez pas que vous avez la possibilité de transférer la boîte mail AGFC sur une boîte privée ou professionnelle. Mme Sibilla Aliquo a déjà effectué un grand nombre de transferts, selon les données en sa possession. Si toutefois vous aviez encore quelques questions à ce sujet, je vous laisserais prendre contact directement avec Mme Sibilla Aliquo.

Merci aux responsables des clubs de faire le nécessaire et de transmettre les factures, dès réception, à votre service comptabilité, cela vous évitera de les oublier sous une pile de dossiers.

Concernant les cas spéciaux, tel que n° de facture à indiquer, nom et adresse d'envoi autre que celle indiquée dans le formulaire, etc., j'invite les clubs à nous en faire part le plus vite possible, par courrier, par e-mail ou simplement en remplissant le formulaire « Membre Actif – Membre Passif » reçu.

Pour la saison 2016, nous clôturons avec des impayés au 31 décembre 2016 de **5'405.—FRANCS**. Je vous félicite pour le paiement dans les délais, ceci permet la bonne marche de notre Association. Je vous invite d'ores et déjà à continuer de la même manière pour 2017. ☺

Bien que le montant des impayés soit plus bas que lors de l'exercice 2015, il reste important pour la bonne marche de notre Association.

Nous vous invitons, vous les responsables des clubs, à continuer à être attentifs et respectueux des délais de paiement mais également de nous transmettre toutes informations / modifications / adaptations dans les plus brefs délais...

Je vous remercie par avance de faire tout votre possible dans ce sens...

## C) LA SELECTION



# Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 7 sur 17

Lors de la saison 2016, la Sélection Genevoise a participé à bon nombre de rencontres régionales, nationales et internationales avec des fortunes diverses et j'en veux pour exemple, cette belle 2<sup>ème</sup> place lors du tournoi de l'Amitié, organisé par le FC Satigny.

Lors de la précédente Assemblée Générale, je vous informais de l'invitation reçue de Monaco, pour la participation au « **1er Trophée International Football Entreprise – Challenge Prince Rainier III** » les samedi 11 et dimanche 12 juin 2016. L'équipe emmenée par nos deux sélectionneurs s'est rendue à Monaco pour y participer. Un très bon état d'esprit a accompagné le déplacement même si le résultat final a été en-dessous de ce que nous pouvions espérer. Notre Sélection a tout de même brillé en obtenant le prix de bonne tenue et également le prix du meilleur joueur... **Bravo à eux !!!**

La sélection a également participé au 36<sup>ème</sup> tournoi futsal de novembre avec une belle 3<sup>ème</sup> place obtenue au dépend du FC Bifana Bifana...

Divers matches et tournois sont également venus compléter cette saison 2016, avec des fortunes diverses, mais je laisserais nos sélectionneurs vous en parler dans leur rapport.

Le programme des sorties 2017 de la Sélection Genevoise étant amené à s'étoffer au gré des propositions de matches, de tournois, etc., celui-ci n'est pas encore totalement connu à ce jour. Différents contacts sont pris autour de diverses manifestations ayant lieu dans le canton ainsi qu'à l'étranger. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé du programme de ces manifestations auxquelles notre équipe participera.

Je ne peux donc que vous inviter à consulter régulièrement notre site Internet, [www.agfc.ch](http://www.agfc.ch), afin de vous renseigner des prochaines sorties de la Sélection Genevoise...

Nous rappelons que tout joueur peut être sélectionné, ceci indépendamment de la catégorie de jeu dans laquelle il évolue. De plus, nous remercions par avance les responsables des clubs de nous indiquer les joueurs susceptibles d'intégrer le contingent.

## D) LES TERRAINS

J'ai pris pour habitude depuis quelques années ☺ de vous parler des obstacles rencontrés pour l'obtention des terrains et par la force des choses des difficultés pour l'organisation du championnat et des matches à refixer, à déplacer tout au long de la saison...

Malgré le peu de soutien de quelques municipalités pour la mise à disposition de plages-horaire, certains d'entre vous êtes résident de ses municipalités, je dois mettre en avant les très bonnes relations avec une grande partie des communes et des clubs résidants, nous permettant de planifier dans de bonnes conditions notre championnat mais également de trouver de nouvelles disponibilités pour permettre le bon déroulement d'une saison régulière.

Je ne peux que vous féliciter, vous qui avez trouvé un accord avec les clubs que vous soutenez, les communes ou vous résidez, les contacts privilégiés que vous entretenez et inviter vous, responsables d'équipes n'ayant pas encore de terrains, de continuer à chercher de nouvelles solutions dans le proche canton de Vaud ou en France voisine, mais également d'en parler à vos directions pour quelle fasse pression auprès des communes genevoises, afin de pouvoir pratiquer ce sport pour lequel vous avez inscrit une ou plusieurs équipes...

Pour en finir avec les terrains, nous nous devons de maintenir et de continuer de renforcer les bonnes relations que nous avons tissées tout au long de ces années.



Nous remercions tout particulièrement le Service des Sports de la Ville de Genève, le Lancy Football Club, représenté par M. Alfredo Mosca, le Centre sportif des Cherpines et le FC Plan-les-Ouates, le FC Vernier pour leur soutien très important lors de nos compétitions, ainsi que le Centre Sportif de Sous-Moulin, pour la mise à disposition de leurs installations lors du championnat et des finales.

Un grand merci à vous tous, représentant des clubs et des communes... MERCI

Cette année, lors de la demande pour l'obtention des terrains, le comité a réitéré sa demande de décaler les matches de 18h30 à 19h00, dans la mesure du possible, ceci afin de permettre aux équipes devant traverser la ville, ou travaillant avec des marchés étrangers de pouvoir, je l'espère, planifier au mieux leurs rencontres et ainsi éviter des déplacements ou renvois de dernière minutes...

*Comme chaque année, nous vous rappelons que tout nouveau club doit fournir un terrain pour jouer, faute de quoi il sera pénalisé dans le cadre des rencontres à domicile (forfait 3-0 & amende). Comme indiqué lors de l'envoi par e-mail de décembre 2015, le nombre d'équipes maximum pouvant être inscrites pour le championnat 2016 de ligue D est de 24 et les critères pris en considération sont les suivants :*

- ✓ 1<sup>er</sup> critère                      Equipe disposant d'un terrain
- ✓ 2<sup>ème</sup> critère                    Date du paiement de la finance d'inscription
- ✓ 3<sup>ème</sup> critère                    Date de l'inscription

## E) TOURNOIS EN SALLE

Le samedi 19 novembre 2016 a enfin vu son 36<sup>ème</sup> tournoi futsal se dérouler au Centre Sportif du Bout-du-Monde.

Ce tournoi s'est déroulé en 2 demi-journées, soit, 2 tournois avec 2 vainqueurs (1 pour la matinée et un pour l'après-midi) 8 équipes participaient à chaque tournoi, soit 16 équipes au total.

Cette formule semble avoir eu un impact très positif... Le tournoi était ouvert à toutes sociétés ou groupes d'amis, aucunes licences n'étaient demandées et le prix était identique pour l'ensemble des équipes... Cette formule sera renouvelée lors de l'édition 2017, soit le samedi 18 novembre 2017. Merci de planifier / agender cette date.

Les vainqueurs de l'édition 2016 sont :

Pour la matinée du samedi ;                      le FC ACE & COMPANY gagnant contre le FC HUG, en finale sur le score de 5 à 1.

La bonne tenue a été décernée au FC GENAVA SCOTTISH (38 points)

- |                          |                    |             |
|--------------------------|--------------------|-------------|
| ➤ 1 <sup>ère</sup> place | FC ACE & COMPANY   |             |
| ➤ 2 <sup>ème</sup> place | FC HUG             |             |
| ➤ 3 <sup>ème</sup> place | SELECTION AGFC     |             |
| ➤ 4 <sup>ème</sup> place | FC BIFANA BIFANA   |             |
| ➤ Bonne tenue            | FC GENAVA SCOTTISH | (38 points) |



Pour l'après-midi du samedi ; le FC IBM gagnant contre le FC VACHERON CONSTANTIN, en finale sur le score de 2 à 1.

La bonne tenue a été décernée au FC SANOFI (40 points)

➤ <b>1<sup>ère</sup> place</b>	FC IBM	
➤ <b>2<sup>ème</sup> place</b>	FC VACHERON CONSTANTIN	
➤ <b>3<sup>ème</sup> place</b>	FC FLORIMONT	
➤ <b>4<sup>ème</sup> place</b>	FC IMPLENIA	
➤ <b>Bonne tenue</b>	FC SANOFI	(40 points)

Je rappelle que ces tournois sont le moyen pour les équipes participantes de prendre part à une compétition en intérieur et celle-ci doit rester avant tout un moment de plaisir. Nous signalons aux responsables des équipes qu'il convient de montrer à leurs joueurs la tenue que l'on est en droit d'attendre d'eux au bord d'un terrain de football.

Nous remercions tous les clubs pour l'intérêt qu'ils portent à ces manifestations et espérons que pour 2017 elles jouiront du même succès.

## F) LES TRAVAUX DU COMITE

Le Président tenait également à relever l'engagement de notre comité qui, outre les 40 semaines régulières, s'investit dans des représentations diverses, ainsi que dans des tournois de football et veille ainsi au maintien de nos bonnes relations extérieures.

Il aimerait vous associer aux remerciements adressés, **SOUS VOS APPLAUDISSEMENTS**, à notre comité ainsi qu'à nos membres pour leur engagement. Ils n'ont jamais hésité à donner de leur temps autant en semaine que durant les week-ends. Encore une fois, à toutes et tous, un grand merci.

Nous vous rappelons que le Président et les membres du comité sont à votre disposition pour vous rencontrer lors de vos assemblées ou à d'autres moments afin de vous amener les réponses aux questions que vous pourriez vous poser.

## INTERNET

La parole est donnée à Mme Sibilla Aliquo, en charge du site Internet, afin de vous renseigner sur les derniers changements ainsi que les dernières mises à jour de celui-ci.

Mme Sibilla Aliquo évoque principalement les points suivants :

- Lors de la saison 2015, nous avons changé notre prestataire « internet – site et gestion », mais après une année 2015 compliquée, nous avons relancé notre partenaire avec qui l'ensemble du développement gestion et la création du site avait été réalisé,
- Le site Internet est en constante évolution, pas de gros changement visible pour le visiteur,
- Nous travaillons principalement sur la gestion des différentes compétitions, le suivi administratif et financier,
- Et nous réfléchissons au développement d'une application pour smartphone Android ou IOS
- Etc...

Elle informe également que le calendrier définitif (horaires et terrains complets) sera disponible pour début mars 2017 au plus tard. Les clubs seront informés par e-mail. Une information sera également mise sur le site.



## LICENCES

Monsieur André Dumartheray, responsable des Licences donne toutes les informations concernant celles-ci, notamment par rapport aux courriers envoyés par l'AGFC, et aux demandes de licences.

Il explique que les licences devant être annulées pour la saison en cours, doivent être faites via le compte du club directement depuis le site [www.agfc.ch](http://www.agfc.ch), avant le début du championnat (date du premier jour de la compétition). Il faut compter 10 jours pour la création de la licence, dès l'ensemble des documents reçus. **Toute demande d'annulation de licences après le début du championnat sera refusée et facturée aux clubs.**

Toute licence supplémentaire peut être demandée tout au long de la saison. Les demandes de nouvelles licences sont à faire par le biais du site internet avec le login attribué.

Les licences ne sont plus envoyées aux clubs, elles sont directement imprimées avec la feuille de match.

**Rappel** : pour le championnat 2017, la somme de Frs 30.- sera facturée pour tout joueur signant la carte de match et ce même si une/des demande(s) de licences est/sont en cours, voir délai (art. 13 du règlement de jeu).

Il est rappelé que tout club changeant de raison sociale ou redevenant membre de notre Association, après avoir démissionné ou avoir été exclu, doit annuler les anciennes licences, via le site Internet, directement sur votre compte et devra en demander de nouvelles.

Il informe, qu'à ce jour, les responsables ont bien joué le jeu et ont bien compris ce qui leur était demandé et les remercie. La marche à suivre concernant les licences est disponible sur Internet.

Il rappelle que les cartes de match doivent être téléchargées sur votre profil du site Internet [www.agfc.ch](http://www.agfc.ch).

## **G) DIVERS**

Avant de conclure mon rapport, il me reste encore à vous donner les quelques informations suivantes :

Nous rappelons à tous les clubs, actifs et passifs, de nous retourner tous documents dans les délais indiqués, ceci par mesure importante d'organisation et ainsi éviter de devoir vous relancer au dernier moment.

Nous vous informons que pour toute organisation de tournois ou de matches corporatifs, ainsi que pour l'obtention d'arbitres, vous devez adresser une demande d'autorisation par écrit au comité de l'AGFC, au plus tard 10 jours avant l'évènement. Cette procédure a été mise en place en accord avec la commission d'arbitrage de l'AGFC.

Concernant le 40<sup>ème</sup> tournoi de l'amitié et 16<sup>ème</sup> tournoi corporatif, organisé par le FC Satigny, nous avons reçu un mail le dimanche 12 février 2017 nous informant de l'annulation du tournoi corporatif et disant ceci :

Bonjour, Je dois malheureusement vous informer que le FC Satigny a décidé de faire exclusivement un Tournoi Seniors le mercredi soir cette année et de ce fait, il n'y aura pas de tournoi Corpo. Cette décision n'est pas un choix définitif et j'espère qu'en 2018, le Tournoi Corpo aura à nouveau lieu. Je vous tiendrai au courant dès que possible. Bonne saison de foot à vous. Meilleures salutations.

Nous rappelons à tous les clubs ainsi qu'à tous les joueurs que le comportement sur les terrains doit rester dans le respect de chacun. Ceci nous évitera de devoir prendre des sanctions importantes vis-à-vis des clubs et/ou des joueurs.

Je tenais également à vous informer que notre partenaire et sponsor principal de la « Coupe Genevoise Corporative » le restaurant « l'Italia » ne renouvelera pas son partenariat pour l'édition 2017, l'établissement ayant changé de gérant.

Toutefois, j'ai le plaisir de vous annoncer que notre partenaire durant les 3 dernières éditions, renouvelle pour 2017 mais avec le restaurant « La Gioconda » avenue Louis Casai à Cointrin... Bon vent à cette 4<sup>ème</sup> édition de la « Coupe Genevoise Corporative – Gioconda'S Cup 2017 »



Comme je vous l'ai déjà dit, le comité se penche sur la nouvelle formule de la « Coupe Genevoise Corporative » mais également à créer une nouvelle compétition, un championnat à 7, sur une base identique au foot « seniors +40 ans ».

Cette nouvelle compétition est étudiée afin de répondre à une demande, une attente des petites et moyennes entreprises/sociétés, n'ayant pas suffisamment de collaborateurs pour faire un championnat traditionnel à 11 joueurs et ainsi leurs permettre de pratiquer ce sport fédérateur et rassembleur qu'est le football.

Comme pour la « Coupe Genevois Corporative » cette nouvelle compétition ne pourra voir le jour sans l'aide des Services des Sports de la ville de Genève et des communes ayant la possibilité de nous recevoir sur des terrains synthétiques...

Comme pour la coupe, le comité profitera des contacts déjà pris avec les communes et les clubs pouvant nous recevoir pour discuter des possibilités d'une mise à disposition de leurs installations pouvant nous accueillir pour cette compétition...

Ce projet en est à ses débuts, à ses balbutiements, beaucoup de chemin reste à faire pour y parvenir, mais nous avons bon espoir... et ce qui me fait y croire, c'est l'engouement rencontré avec les quelques sociétés approchées pour sonder l'intérêt...

Le Président remercie tous les clubs, ainsi que les différents médias, annonceurs, pour leur soutien tout au long de la saison 2016.

## 5) RAPPORT DU TRESORIER

Monsieur Roberto ZEZZA donne lecture de son rapport pour l'année 2016

Cette année, et comme vous l'a indiqué notre Président dans son rapport, nous pouvons constater que le nombre de débiteurs est en très nette baisse. Malgré cette très nette baisse, il est toujours très pénible de devoir courir derrière certains clubs de notre Association pour les retards de paiement, ce qui est non seulement fort regrettable sur le principe mais surtout dommageable pour l'Association sur un plan financier.

Cette année, les clubs ont fait part de plus de respect par rapport à nos envois et nos appels pour le règlement des factures.

Mais il me faut quand même vous rappeler que du moment où des frais de rappel sont facturés, ceux-ci sont dus. S'ils ne sont pas payés, un courrier de rappel est envoyé et des frais de rappel de Frs. 100.-- francs supplémentaires sont facturés. Il est toujours dommage d'en arriver à faire appel à notre Service Contentieux qui reprend la procédure selon l'article 28 des statuts.

Le bilan de l'exercice vous ayant été transmis, je reprends quelques rubriques pour les nouveaux clubs qui n'ont peut-être pas l'habitude de la manière dont les comptes sont présentés.

Je passe rapidement en revue les Actifs de notre Association en soulignant simplement la créance de **5'405.— francs** (en très nette diminution par rapport à 2015) à l'encontre des Clubs débiteurs au 31 décembre 2016 dont notre président vous a parlé tout à l'heure. **Pour rappel il y avait 17'355. -- francs d'impayé au 31 décembre 2015**

Notre trésorerie reste saine puisqu'elle s'élève à environ **66'000.— francs** avec un léger bénéfice pour la saison 2016 de environs **837. — francs**.

Les Actifs de l'Association se montent à un total d'environ **82'000. — francs**.

Quant au Passif, il est composé de diverses créances de prestataires dont le paiement s'échelonne sur l'année 2017 et de quelques provisions, qui ont pour objectif de permettre à l'association de faire face à toutes dépenses non budgétées sans péjorer le résultat du prochain exercice, comme par exemple de nouveaux retards de paiement de la part de clubs. Les exercices précédents reportés, ainsi que le fonds de garantie constitué par les cautions des clubs et le résultat de l'exercice 2016 viennent compléter le Passif.

En ce qui concerne le compte de résultat de l'exercice 2016, les Produits sont composés des postes usuels, soit principalement des cotisations du championnat et autres compétitions ainsi que des revenus de sponsoring pour un total d'environ **175'900. — francs**.



Les Charges quant à elles sont composées des frais liés à l'organisation des championnats, de la Coupe Genevoise et matches de sélection pour un montant total de environ **68'800.— francs**, (en augmentation par rapport à 2015 – 48'600.-- francs, avec entre autres des frais de championnats en augmentation, 51'400.-- francs, 42'800.-- en 2015, des frais de Sélection plus important – Tournoi international à Monaco et du tournoi en salle, il n'avait pas eu lieu en 2015), ainsi que des frais administratifs pour environ **37'700.— francs** (en légères augmentations par rapport à 2015, 35'400.-- francs) et des frais de fonctionnement d'environ **64'200.— francs** (en augmentation – 54'300.-- francs en 2015).

Pour mémoire, les frais administratifs sont composés des loyers, des fournitures diverses, des frais de déplacement, des frais liés à l'organisation de l'Assemblée Générale et des frais de représentation et de publicité, tandis que les frais de fonctionnement sont constitués des frais de téléphone, de secrétariat, de la comptabilité, de support juridique et des jetons de présence des membres du comité.

Un dernier petit rappel en ce qui concerne les amendes facturées aux clubs : tout joueur signant la feuille de match voit son club amendé ceci même si une demande de licence est en cours auprès de notre responsable, M. André Dumartheray.

Nous vous rappelons également le rôle important qu'on les vérificateurs de comptes pour la bonne marche de notre Association, que la présence des clubs désignées est obligatoire, qu'un courrier recommandé est envoyé avec la date, l'heure et le lieu où le contrôle des comptes se déroule... mais surtout, n'oubliez pas également que plusieurs membres du comité sont présents afin de répondre aux éventuelles questions. Alors pour éviter de « perdre du temps » et de devoir refixer un rendez-vous, nous vous prions de respecter l'engagement pour lequel vous avez été désigné... cela nous évitera de devoir sanctionner les clubs n'ayant pas répondu à l'invitation sans même s'excuser.

## 6) RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES

Le délégué du **FC TOTSA**, donne lecture du rapport des vérificateurs de comptes. Le **FC UNIGESTION** était également présent lors de la vérification des comptes.

Il informe l'assemblée de l'excellente tenue des comptes et propose à l'assemblée d'en donner décharge au trésorier.

Le comité remercie chaleureusement les délégués du **FC TOTSA** et du **FC UNIGESTION** pour leur travail de vérificateur.

## 7) RAPPORT DU TRIBUNAL SPORTIF

M. Pierre Charvet, Président du Tribunal sportif, donne lecture de son rapport.

Celui-ci est annexé au présent PV.

## 8) RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Pour la 5<sup>ème</sup> année, MM Dimitri Vilpert & Marco Da Silva, Sélectionneurs Cantonal, nous font lecture de leur rapport.

Celui-ci est annexé au présent PV.

## 9) ADOPTION DES RAPPORTS

L'ensemble des rapports sont présentés en votation.

Pour : **40**

Contre : **aucune**

Abstentions : **aucune**

Les rapports **sont acceptés à l'unanimité**



## 10) ADMISSION - DEMISSION – EXCLUSION

Le Comité propose à l'assemblée consultée par voies de votation

### Les admissions suivantes :

- FC BACKES & STRAUSS
- FC CENTRE PORSCHE GENEVE
- FC CSPM
- FC CURABILIS
- FC DE GRISOGONO
- FC VEDIA

Ces clubs sont admis à l'unanimité en qualité de membre de l'association.

### La démission des clubs :

- FC BERNEY ASSOCIES
- FC CARGILL
- FC EMS FOYER SAINT-PAUL
- FC FONDATION DES PARKINGS
- FC TAXIPHONE

Ces démissions sont acceptées à l'unanimité.

Club devenant membre passif

- FC ABB
- FC AUTOBRITT
- FC MERCURIA
- FC PIAGET
- FC SCHINDLER GENEVE

Aucun club n'a annoncé de changement de nom ou de raison sociale :

Les clubs suivants sont exclus pour non-paiement :

- Néant

### RAPPEL :

Les clubs exclus pourront redevenir membre de notre association qu'en réglant leurs impayés et bien sûr en redemandant leur admission au sein de notre association.



## 11) ELECTIONS

Comme de coutume, le mandat annuel de votre comité prend fin à la fin de cet exercice. Nous proposons donc de réélire les membres du comité suivants pour l'année 2017.

### Se propose pour :

La présidence	M. Massimo Gili	
La vice-présidence, trésorerie, compétitions, délégué aux arbitres	M. Roberto Zezza	
Le secrétariat, licences, inspections des matches	M. André Dumartheray	
Membres externes (sans votations)		
Développement et gestion Internet / Facturation	Mme Sibilla Aliquo	
Comptabilité / Contentieux	Mme Sophie Caboussat	
Affaires Juridiques & Contentieux	M. Uysal Kazim	(nouveau)
Marketing / Développement des compétitions	M. Marco Dias Oliveira	(nouveau)
	M. Angelo Gravina	(nouveau)
Sélection Genevoise – Sélectionneurs Cantonal	MM Dimitri Vilpert & Marco Da Silva	
Photographe – logistique	M. Eric Breton	

Pour le tribunal sportif nous vous proposons de réélire les membres suivants :

Président :	M. Pierre Charvet
et en tant que Membres :	M. Gabriel Mascia, M. Roger Waeger
et en tant que Membre suppléant	M. Jean-Pierre Rochat

Ces nominations ont été acceptées à l'unanimité et sous vos applaudissements.

Comme nous vous l'avons expliqué lors d'une précédente Assemblée Générale, la désignation des vérificateurs des comptes s'effectue depuis de nombreuses années en vertu d'une pratique acceptée de tous et qui consiste à respecter l'ordre alphabétique des noms des clubs.

Nous vous proposons donc à la vérification des comptes pour l'année 2017 les clubs suivants, soit : le FC VACHERON CONSTANTIN et le FC VERON GRAUER, le FC VISILAB en tant que suppléant

### **RAPPEL : LA PRESENCE DES CONTROLEURS EST OBLIGATOIRE.**

Ces nominations ont été acceptées à l'unanimité et sous vos applaudissements.

## 12) PROPOSITIONS DU COMITE

Lors de la convocation à cette assemblée, vous avez reçu des documents, notamment des propositions de modifications des Statuts et des articles des Règlement de jeu. Il s'agit principalement comme vous avez pu le lire, d'adaptation par rapport au site Internet.

Désirez-vous que ces modifications soient lues étant donné qu'aucune remarque n'a été faite par les clubs dans le délai Imparti ?



Dans la négative, nous proposons que ces modifications soient votées en bloc.

Pour : 40

Contre : aucune

Abstentions : aucune

Ces modifications / adaptations **sont acceptées à l'unanimité**

## **MODIFICATIONS DES STATUTS :**

### **FINANCES**

#### **Article 26 (ancien texte)**

Les recettes de l'Association sont :

b) Cotisation annuelle : CHF 100.- par équipe.

#### **Article 26 (nouveau texte)**

Les recettes de l'Association sont :

b) Cotisation annuelle : CHF 100.- par équipe (**membre actif et passif**).

### **QUALIFICATIONS**

#### **Article 34 (ancien texte)**

Un joueur étranger ayant été qualifié cinq années consécutives avec la même entreprise pourra être considéré comme joueur "corporatif" dès la sixième année.

Cette dérogation est limitée à quatre joueurs et ne sera accordée que sur demande spécifique et écrite du club.

#### **Article 34 (nouveau texte)**

Un joueur étranger ayant été qualifié cinq années consécutives avec la même entreprise pourra être considéré comme joueur "assimilé" dès la sixième année.

Cette dérogation est limitée à quatre joueurs et ne sera accordée que sur demande spécifique et écrite du club.

#### **Article 40 (ancien texte)**

Le club auquel appartient tout joueur dont le nom figure sur les listes de qualifications est redevable de la finance de qualification.

D'autre part, tout joueur dont la licence de la saison précédente n'aura pas été annulée sur demande écrite adressée au Comité de l'A.G.F.C. avant le début du championnat sera porté sur la liste de qualification.

#### **Article 40 (nouveau texte)**

Le club auquel appartient tout joueur dont le nom figure sur les listes de qualifications est redevable de la finance de qualification.

D'autre part, tout joueur dont la licence de la saison précédente n'aura pas été annulée sur demande écrite adressée au Comité de l'A.G.F.C. avant le début du championnat (**date du premier jour de la compétition**) sera porté sur la liste de qualification.

#### **Article 41 (ancien texte)**

Chaque club a l'obligation d'informer sans délais le Comité de l'A.G.F.C. lorsqu'un joueur corporatif n'est plus employé par l'entreprise que représente le club.

Le joueur "corporatif" qui quitte son employeur au cours de la saison perd son droit de qualification avec le club de cet employeur ; sa licence sera immédiatement annulée.

Toutefois, si son nouvel employeur n'a pas d'équipe inscrite à l'A.G.F.C., ou, dans le cas contraire, avec l'accord écrit du club de ce nouvel employeur, il pourra, sur demande expresse au Comité, conserver son droit de qualification comme joueur "assimilé" avec son ancien club.

Cette règle ne s'applique pas pour la saison en cours.



## Article 41 (nouveau texte)

Chaque club a l'obligation d'informer sans délais le Comité de l'A.G.F.C. lorsqu'un joueur corporatif n'est plus employé par l'entreprise que représente le club.

Le joueur "corporatif" qui quitte son employeur au cours de la saison perd son droit de qualification avec le club de cet employeur ; sa licence sera immédiatement annulée.

Toutefois, si son nouvel employeur n'a pas d'équipe inscrite à l'A.G.F.C., ou, dans le cas contraire, avec l'accord écrit du club de ce nouvel employeur, il pourra, sur demande expresse au Comité, conserver son droit de qualification comme joueur "assimilé" avec son ancien club, [ceci pour autant que l'art. 34 soit respecté](#).

Cette règle ne s'applique pas pour la saison en cours.

## MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE JEU

### Article 13 (ancien texte)

Le remplacement des joueurs, gardien de but y compris, peut se faire durant tout le match sous forme de changement libre, lors d'un arrêt de jeu, selon le nombre de joueurs au maximum inscrits sur la feuille de match, soit 18. Les joueurs dont la licence ne peut être présentée à l'arbitre doivent signer la carte de match sous la responsabilité du capitaine et présenter une pièce justificative munie d'une photo. En outre l'équipe concernée sera sanctionnée d'une amende d'un montant équivalent au coût d'émission d'une licence par licence non présentée. **TOUT JOUEUR SANS PIÈCE JUSTIFICATIVE MUNIE D'UNE PHOTO NE POURRA PAS JOUER LE MATCH.**

Durant le championnat, le délai pour la création d'une nouvelle licence est fixé à **15 jours, à compter de la séance du Comité suivant la réception de la demande et des documents nécessaires. La nouvelle licence sera envoyée par courrier au club requérant.**

### Article 13 (nouveau texte)

Le remplacement des joueurs, gardien de but y compris, peut se faire durant tout le match sous forme de changement libre, lors d'un arrêt de jeu, selon le nombre de joueurs au maximum inscrits sur la feuille de match, soit 18. Les joueurs dont la licence ne peut être présentée à l'arbitre doivent signer la carte de match sous la responsabilité du capitaine et présenter une pièce justificative munie d'une photo. En outre l'équipe concernée sera sanctionnée d'une amende d'un montant équivalent au coût d'émission d'une licence par licence non présentée. **TOUT JOUEUR SANS PIÈCE JUSTIFICATIVE MUNIE D'UNE PHOTO NE POURRA PAS JOUER LE MATCH.**

Durant le championnat, le délai pour la création d'une nouvelle licence est fixé à **10 jours, à compter de la réception de la demande et des documents nécessaires.**

### Article 14 (ancien texte)

**La feuille de match est remplie en caractère d'imprimerie et sont indiqués le nom et le prénom de chaque joueur ainsi que le genre de qualification, soit : "corporatif" ou "étranger".**

Tous les champs sont complétés, sans exception. Toute feuille de matche illisible ou incomplète sera facturée CHF 50.--. Ces dispositions sont également applicables aux arbitres qui remplissent le verso des feuilles de matche.

### Article 14 (nouveau texte)

**Si la feuille de match ne peut être éditée automatiquement par le biais du site Internet, celle-ci devra être fournie par l'arbitre et remplie en caractère d'imprimerie par le ou les clubs concernés. Seront indiqués : le nom et le prénom de chaque joueur ainsi que la date de naissance et le genre de qualification, soit : "corporatif" "assimilé" ou "étranger".**

Tous les champs seront complétés, sans exception. Toute feuille de match illisible ou incomplète sera facturée CHF 50.-. Ces dispositions sont également applicables aux arbitres qui remplissent le verso des feuilles de match.

### Article 15 (ancien texte)

Au minimum 30 minutes avant le début du match, le capitaine de chaque équipe remet la feuille de match à l'arbitre dans son vestiaire **et lui présente les licences** pour contrôle.

### Article 15 (nouveau texte)

Au minimum 30 minutes avant le début du match, le capitaine de chaque équipe remet la feuille de match à l'arbitre dans son vestiaire **pour contrôle**.



**Article 16 (ancien texte)**

Sur le terrain, jusqu'à la reprise de la deuxième mi-temps, le capitaine peut exiger de l'arbitre de pouvoir prendre connaissance des licences de l'équipe adverse.

**Article 16 (nouveau texte)**

Sur le terrain, jusqu'à la reprise de la deuxième mi-temps, le capitaine **de chaque équipe** peut exiger de l'arbitre de pouvoir prendre connaissance des licences de l'équipe adverse.

**13) PROPOSITIONS DES CLUBS**

➤ Néant

**14) DIVERS**

Avant de conclure notre Assemblée Générale 2016 et de passer aux rafraîchissements, le Président remercie les délégués pour le temps et l'écoute qu'ils ont accordé au Comité et leur souhaite une très bonne saison 2017.

Massimo Gili  
Président AGFC

La séance est levée à **20 h 50**